

Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2023

Le jeudi 07 septembre 2023 à 18h15 en salle du Conseil de la mairie, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 28 août 2023, se sont réunis sous la présidence du Premier Adjoint, Denis GAILLET.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Francis FOLLET Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Représentés : Guy FLOIRAC représenté par Denis GAILLET

Absents et excusés : Pierre CIRCAL

Ordre du jour

- Décisions Modificatives
 - ✓ Budget commune n°2 : prélèvement fiscalité Taxe Habitation
 - ✓ Budget assainissement n°2 : réajustement crédits suite reversement Agence de l'Eau + rectification erreur article budgétaire avance remboursable
- Délibération : Nomenclature M57 mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.
- Délibération : Lotissement, signature mandat vente et révision du prix de vente des 2 lots restants.
- Délibération : Augmentation poste secrétariat
- Divers
 - ✓ programmation réunion débat sur les orientations générales du PADD PLUi-H Cauvaldor
 - ✓ PLUi-H emplacements réservés
 - ✓ réflexion signalétique Bourg (groupe de travail)
 - ✓ réflexion implantation WC public
 - ✓ réaménagement / destination local extérieur salle polyvalente
 - ✓ courrier collectif habitants D23
 - ✓ local le Passe-Temps : programmation 2ème phase possibilité co-financement FAST et DETR

Délibérations du conseil

DECISION MODIFICATIVE N°2 PRELEVEMENT FISCALITE (N° MI_2023_71)

Délibération : adoptée à l'unanimité, 9 voix pour

DM N°2 ASSAINISSEMENT RECTIFICATION ERREUR ARTICLE ET REAJUSTEMENT CREDITS AEAG (N° MI_2023_72)

Délibération : adoptée à l'unanimité, 9 voix pour

NOMENCLATURE M57 MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (N° MI_2023_73)

Délibération : adoptée à l'unanimité, 9 voix pour

LOTISSEMENT SIGNATURE MANDAT VENTE ET REVISION PRIX DE VENTE (N° MI_2023_74)

Monsieur Denis Gaillet expose le contexte de la délibération concernant le lotissement de la commune et relate avoir pris contact avec l'agence immobilière « Envie d'ici » en vue de signer un mandat de vente pour les deux lots restants. Le maintien du prix vente initialement prévu à 20€/m² TTC (soit environ 16€ HT) s'avérant difficile, compte-tenu de l'augmentation du prix de construction de logement neuf, une baisse du coût au m² doit être envisagée. L'agence a d'ores et déjà une offre à 25 000€ pour la parcelle AD 439, avec une répartition de 21 500€ pour la commune et une commission de 3500€ pour l'agence. Cela représenterait une vente au prix d'environ 13,50€/m² HT. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la révision du prix de vente et autorise Monsieur Denis Gaillet, Premier Adjoint, à passer les actes de vente et signer tous les documents qui en découlent.

Délibération : adoptée à l'unanimité, 9 voix pour

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI INFERIEUR OU EGAL A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL DE L'EMPLOI (N° MI_2023_75)

La délibération concernant l'augmentation du temps de travail du poste secrétariat a ensuite été discutée par les membres du conseil. Monsieur Denis Gaillet a mis en perspective cette éventualité. Il a rappelé que lors de la précédente séance du 29 juin 2023, il avait chiffré le passage de 20h à 24h engendrant un coût supplémentaire de 3000€/an.

Il a également signalé qu'un courrier de la Préfecture avait été reçu, alertant sur la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune et sur son endettement. En réponse à ce courrier ont été soulignés les points suivants :

- Le caractère exceptionnel des dépenses (réparation du tracteur, entretien de la voirie et situation financière du SIVU) expliquant cette baisse de la capacité d'autofinancement ;
- Le fait que l'endettement était dû au prêt relais qui sera remboursé dès que les soldes des subventions Région et Leader seront versées, et de ce fait, qu'il n'y a donc pas d'endettement structurel lourd.

Ayant resitué ce contexte, Monsieur Denis Gaillet a fait part de la position de Monsieur Guy Floirac, estimant qu'une augmentation horaire ne serait pas actuellement opportune mais qu'il donne cependant son accord pour qu'elle soit mise au vote. Puis il a proposé une solution de compromis, à savoir que cette augmentation ne soit pour l'instant que de 2h et non de 4h. Il a été souligné par ailleurs le fait qu'il fallait veiller à ce que les associations ne sollicitent pas trop le secrétariat.

Délibération : adoptée, 9 voix pour, 1 voix contre

Questions diverses

- La date de la prochaine séance concernant le débat sur le PADD du PLUi-H de Cauvaldor a été fixée au 26 septembre 2023 à 17h00.
- La question d'un emplacement réservé dans la commune en lien avec le projet de voie verte a été évoquée.
- Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la signalétique du bourg : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET et Catherine TOUTIN.
- Concernant l'implantation éventuelle d'un nouveau WC public la réponse du Conseil est négative, compte-tenu du fait qu'il en existe déjà deux dans le bourg.
- Pour le réaménagement du local extérieur de la salle polyvalente en local de stockage, le Conseil a donné son accord à l'unanimité. La question sera abordée avec le Comité des Fêtes qui pourra faire usage de ce local.
- En réponse au courrier du collectif des habitants de la D 23 a été évoquée la possibilité d'installer un radar pédagogique mais aucune décision n'a été arrêtée.
- La programmation d'une 2^e phase de travaux concernant les locaux communaux gérés par l'association « Le Passe-Temps », avec possibilité d'un co-financement FAST et DETR, a été jugée prématurée par le Conseil, la première phase venant juste de se terminer.
- Le Conseil a donné son accord pour l'installation de l'exposition Louis Vicat sous la halle du 26 septembre au 3 octobre 2023.
- La demande de l'association Grooveland d'organiser des cours de chant dans la salle du Moulin a été débattue mais rejetée, compte tenu de la vocation première de cette salle à accueillir des expositions. La salle polyvalente pourra être proposée à l'association, en fonction des informations supplémentaires qu'elle nous fournira.
- La nécessité de mettre des arrêtoirs à la porte du cimetière a été soulevée.

La séance a été levée à 20h20.

Denis GAILLET
Président de séance

Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

